

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 28 AVRIL 2026, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE, À LAQUELLE SONT PRÉSENT LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SUIVANTS :**

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5

Absent :

- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Assiste également à cette séance, madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h35.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.3792-04-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – projet de règlement No 2026-05-31 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
4. Dépôt – projet Règlement No 2026-05-31 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
5. Avis de motion – Projet de règlement No 2026-05-32 sur la gestion contractuelle
6. Dépôt – projet de règlement No 2026-05-32 sur la gestion contractuelle
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT No 2026-05-31 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

Rés.3693-04-26

Madame Diane Chandonnet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet un règlement relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets #2026-05-31.

**ADOPTÉE**

**4. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT No 2026-05-31 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

Rés.3694-04-26

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Diane Chandonnet dépose le projet de règlement No 2026-05-31 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets. Celui-

ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

5. **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT No 2026-05-32 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Rés.3695-04-26

Madame Maripier Massicotte donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet un règlement relatif à la gestion contractuelle #2026-05-32.

**ADOPTÉE**

6. **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT No 2026-05-32 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Rés.3696-04-26

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Maripier Massicotte dépose le projet de règlement No 2026-05-32 sur la gestion contractuelle. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

8. **LEVEÉ DE LA SÉANCE**

Rés. 3797-04-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 20h37.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière